

Saisir le CT

Dernière modification le 14/02/2017

La saisie du Comité Technique du Centre de gestion de Saône et Loire est requise pour les cas suivants :

Bilan social

Organisation des collectivités territoriales

- suppressions d'emploi,
- suppressions et créations d'emploi suite à [avancement de grade](#)
- [réorganisation des services](#) (répartition, création, transferts de services et de compétences, changements d'organigramme résultant de ces réorganisations),
- [délégation de service public](#).
- Transfert
- Protection sociale
- Action sociale

Fonctionnement des services

- modalités d'organisation du temps de travail : [ARTT](#), aménagement des horaires, [recours aux astreintes](#), [autorisations exceptionnelles d'absence](#), [organisation du temps partiel](#), organisation de la journée de solidarité,
- [modifications de durée hebdomadaire de travail](#)
- [élaboration de plans de formation](#)
- [compte épargne temps](#)
- [règlement intérieur](#)
- [contrat d'apprentissage](#)
- [charte ATSEM](#)
- [RIFSEEP](#)

Recrutement de CAE et CUI

Une information doit être transmise aux membres du CT concernant le recrutement de CAE et CUI.

Enquête et visite de services

- [Enquête et visite de services](#)